

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VENDREDI 23 FÉVRIER, à 16 h 11, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en PREMIÈRE SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 19 h 01).

### ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, David BELDA, Fernande ANILHA, Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Philippe NAILLET, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Jean-Pierre HAGGAI, Noëla MÉDÉA MADEN, Michel LAGOURGUE, Henriette BABET, Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

|                   |  |  |
|-------------------|--|--|
| Brigitte ADAME    | à partir de son départ, à 18 h 35,<br>au rapport n° 24/1-025           | par Jean-Pierre MARCHAU                |
| Gérard FRANÇOISE  | à partir de son départ, à 17 h 00,<br>au rapport n° 24/1-004           | par Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE         |
| Ibrahim DINDAR    |  | par Gilbert ANNETTE                    |
| Dominique TURPIN  |  | par Julie PONTALBA                     |
| Karel MAGAMOOTOO  | pour toute la durée de la séance                                       | par Véronique POUNOUSSAMY<br>MALAYANDY |
| Christelle HASSEN |  | par Fernande ANILHA                    |
| Érick FONTAINE    | jusqu'au départ de sa mandataire,<br>à 18 h 35, au rapport n° 24/1-025 | par Brigitte ADAME                     |
| Raihanah VALY     |  | par Jean-François HOAREAU              |
| Aurélie MÉDÉA     | pour toute la durée de la séance                                       | par Jean-Max BOYER                     |

### DÉSIGNATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance prise dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (41 présents sur 55) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

## ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

Le rapport n° 24/1-021 a été retiré de l'ordre du jour de séance.

### ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

| Élus intéressés   | en qualité de      | au titre de la           | rapport n° |
|---|--------------------|--------------------------|------------|
| (*) <u>Érick FONTAINE</u> (mandataire : Brigitte ADAME) | mandataire / ville | SHLMR                    | 24/1-009   |
| - Virgile KICHENIN<br>- Jacqueline PAYET                | candidats au CA    | SODIAC                   | 24/1-020   |
| - <u>Éricka BAREIGTS</u>                                | maire              | protection fonctionnelle | 24/1-031   |

CA  
SODIAC

Conseil d'Administration  
Société dionysienne d'Aménagement et de Construction

(\*)

élu absent / représenté

(la mandataire ayant voté en son seul nom propre)

### DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

|   |                                       |   |
|---|---------------------------------------|---|
| Gérard FRANÇOISE  | parti à 17 h 00                       | au rapport n° 24/1-004<br>en laissant procuration à Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE                                |
| Yassine MANGROLIA   | sorti à 17 h 27<br>revenu à 17 h 43   | au rapport n° 24/1-007<br>au rapport n° 24/1-009  |
| Virgile KICHENIN<br>Jacqueline PAYET<br>(voir élus intéressés : candidats au CA de la SODIAC) | sortis à 18 h 16<br>revenus à 18 h 19 | au rapport n° 24/1-020<br>au rapport n° 24/1-022<br>(rapport n° 24/1-021 retiré de l'ordre du jour de séance) |
| Brigitte ADAME  | partie à 18 h 35                      | au rapport n° 24/1-025<br>en laissant procuration à Jean-Pierre MARCHAU                                       |
| Éricka BAREIGTS<br>en laissant la présidence à Jean-François HOAREAU                          | sortie à 18 h 58<br>revenue à 19 h 00 | avant examen du rapport n° 24/1-031<br>après le vote<br>(avant la clôture de la séance)                       |

**OBJET**      **Optimisation des ressources humaines**  
Gestion de l'effectif communal  
Création de postes

---

Pour les besoins des services, je vous demande d'approuver la création au tableau des effectifs des emplois de catégories A, B et C figurant à l'annexe jointe.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget principal.

**OBJET**      **Optimisation des ressources humaines**  
Gestion de l'effectif communal  
Création de postes

---

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique

Vu le RAPPORT N° 24/1-029 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-François HOAREAU - 1er adjoint au nom de la commission « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable de ladite commission ;

### APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

*5 abstentions : ABOUBACAR BEN VITRY Faouzia,  
BABET Henriette, LAGOURGUE Michel, MEDEA MADEN Noela, HAGGAI Jean-Pierre*

#### **ARTICLE 1**

Approuve la création au tableau des effectifs des emplois de catégories A, B et C figurant à l'annexe jointe.

#### **ARTICLE 2**

Les dépenses correspondantes seront imputées au Budget principal.

## ANNEXE : CREATION DE POSTES : FEVRIER 2024

Pour les besoins des services, je vous demande d'approuver la création des postes suivants à l'effectif communal.

### I – Création d'emplois permanents de catégorie C

Afin de pallier le manque d'effectif au sein des services municipaux, il est proposé de renforcer les équipes par la création de :

| Direction                         | Emploi                     | Nombre poste | Grade                 | Temps travail | Missions  | Niveau de recrutement  | Niveau de rémunération  | Modalité de recrutement   |
|-----------------------------------|----------------------------|--------------|-----------------------|---------------|---|--|---|---|
| Direction des sports              | Agent polyvalent           | 1            | Adjoint technique     | 35h00         | Participer à la mise en place d'activité ;<br>Accompagner le développement d'actions ;<br>Accueillir et conseiller les partenaires.   | Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés | Fixé entre 1 801.74 € et 2 353.09 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu | Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.     |
| Direction des ressources humaines | Gestionnaire des effectifs | 1            | Adjoint administratif | 35h00         | Analyser le besoin de personnel sur un poste, rechercher les candidats et conseiller la collectivité sur le choix des agents à recruter.<br>Accueillir et conseiller les agents sur les dispositifs de mobilités. | Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés | Fixé entre 1 801.74 € et 2 353.09 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu | Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux. |

|   |                             |   |                     |                       |   |   |  |  |
|---|-----------------------------|---|---------------------|-----------------------|---|---|--|--|
| Direction développement des territoires | Agent développement local   | 1 | Adjoint d'animation | 35h                   | Accompagner les acteurs associatifs;<br>Participer à la mise en place des actions en partenariat avec les partenaires ;<br>Participer à la mise en œuvres des activités d'animations de quartier ;      | Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés  | Fixé entre 1 801.74 € et 2 353.09 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu  | Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation. |
| Direction éducation                     | Agent polyvalent de cantine | 7 | Adjoint technique   | 22h (non annualisé)   | Participer aux activités de production, de distribution et de service des repas. Participer aux activités d'entretien des locaux et matériels. Assurer l'accompagnement et la surveillance des enfants. | Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés. | Fixé entre 1 132.52 € et 1 479.08 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu. | Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.  |
| Direction de l'Éducation                | Agent polyvalent des écoles | 6 | Adjoint technique   | 30.08h (annualisée s) | Assure l'entretien de la propreté des locaux (salles de classes, sanitaires et parties communes) ;<br>Accompagne la mise en place des lieux de repos et le nettoyage du matériel pédagogique            | Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés  | Fixé entre 1 548.46 € et 2 022.31 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu  | Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.  |

|  |                           |   |                       |                      |   |  |   |   |
|--|---------------------------|---|-----------------------|----------------------|---|--|---|---|
| Direction de l'Education                   | Secrétaire scolaire       | 1 | Adjoint administratif | 30.08h (annualisées) | Assurer les activités courantes du secrétariat : Gestion des pointages, du stock et les demandes d'intervention ; Assurer l'accueil physique et téléphonique.   | Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés | Fixé entre 1 548.46 € et 2 022.31 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu | Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.                   |
| Direction coordination des mairies annexes | Agent polyvalent propreté | 1 | Adjoint technique     | 35h                  | Assure l'entretien des espaces verts et voiries communales<br>Balayage des rues et élagage ;<br>Participe à l'embellissement du secteur<br>Assure l'entretien courant et le rangement du matériel utilisé | Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés | Fixé entre 1 801.74 € et 2 353.09 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu | Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.                       |
| Direction Education                        | ATSEM                     | 1 | ATSEM                 | 30h08                | Assister le personnel enseignant pour l'accueil, la surveillance, l'hygiène des enfants, l'encadrement et l'animation des activités éducatives, la préparation et l'entretien du matériel.                | Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés | Fixé entre 1 552.69 € et 2 022.31 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu | Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles. |

|  |                         |   |                       |       |   |  |   |   |
|--|-------------------------|---|-----------------------|-------|---|--|---|---|
| Direction aménagement de l'urbanisme et du patrimoine historique et artistique | Assistant administratif | 1 | Adjoint administratif | 35h00 | Réaliser le traitement administratif des dossiers, suivre et gérer l'organisation et assister les membres de la Direction.<br>Accueillir et conseiller le public. | Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés | Fixé entre 1 801.74 € et 2 353.09 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu | Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux. |
|--|-------------------------|---|-----------------------|-------|---|--|---|---|

Pour l'ensemble des emplois :

- le niveau de rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L'agent recruté pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire applicable à son grade, dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.
- En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, ces emplois pourront être pourvus par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article L.332-14 ou à l'article L.332-8 du Code Générale de la Fonction Publique.



## II – Création d'emplois permanents de catégorie B

Afin de pallier le manque d'effectif au sein des services municipaux, il est proposé de renforcer les équipes par la création de :

| Direction                                      | Emploi                    | Nombre poste | Grade  | Temps travail | Missions  | Niveau de recrutement   | Niveau de rémunération   | Modalité de recrutement  |
|--|---------------------------|--------------|--|---------------|---|---|--|--|
| Direction des Sports                           | Maitre-nageur sauveteur   | 1            | Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives | 35h           | Veiller à la sécurité des personnes ; Secourir et apporter les premiers secours à un baigneur en difficulté ; Enseigner l'apprentissage de la nage ; Encadrer les différentes activités aquatiques.   | Etre titulaire du diplôme d'état lié aux activités aquatiques et natation (BPJEPS AAN), | Fixé entre 1836.20 € et 2 914.29 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu | Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives |
| Direction Système Circulation de l'Information | Chargé de projets/marchés | 1            | Technicien   | 35h           | Assurer le bon fonctionnement de l'infrastructure système réseau et de la gestion courante de l'exploitation ; Surveiller le fonctionnement des équipements informatiques du centre de production ; Concevoir des procédures d'exploitation.                            | Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné.  | Fixé entre 1836.20 € et 2 914.29 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu | Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux.                                    |
| Direction Système Circulation de l'Information | technicien                | 1            | Technicien   | 35h           | Gérer les interventions sur le parc informatique ; installer, configurer et mettre en réseau les postes informatiques ; dépanner et entretenir les équipements ; assurer l'entretien et la maintenance ; initier et apporter une assistance technique aux utilisateurs. | Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné.  | Fixé entre 1836.20 € et 2 914.29 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu | Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux.                                    |

|  |                             |   |  |     |  |  |  |  |
|--|-----------------------------|---|--|-----|--|--|--|--|
| Direction système circulation de l'information | Archiviste                  | 1 | Assistant de conservation<br>Rédacteur | 35h | Assurez la collecte, le tri, le classement, l'analyse et l'indexation des documents produits services ;<br>Élaborez des instruments de recherche et de classement<br>Veille à la bonne conservation des fonds et tient à jour le récolement permanent.                             | Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné. | Fixé entre 1836.20 € et 2 914.29 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu | Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des assistants de conservation ou rédacteurs territoriaux. |
| Direction des ressources humaines              | Réfèrent handicap           | 1 | Rédacteur                              | 35h | Mettre en place des actions en faveur de l'emploi des travailleurs en situation de handicap dans le cadre de la convention FIPHFP ;<br>Accompagner les agents en situation de handicap ;<br>mettre en place le plan d'actions lié à la Communication / Formation / Sensibilisation | Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné. | Fixé entre 1836.20 € et 2 914.29 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu | Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.                               |
| Direction de l'économie                        | Chef de projet évènementiel | 1 | Rédacteur                              | 35h | Assurer la mise en œuvre d'un évènement, de sa définition à sa gestion pratique sur le terrain ;<br>Organiser et planifier les moyens techniques et humains, nécessaires à la réalisation de la manifestation ;  | Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné. | Fixé entre 1836.20 € et 2 914.29 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu | Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.                               |

|  |  |   |           |     |   |  |  |   |
|--|--|---|-----------|-----|---|--|--|---|
| Direction<br>aménagement de<br>l'urbanisme et du<br>patrimoine historique<br>et artistique | Instructeur<br>conformité et<br>contrôle des<br>autorisations<br>d'urbanisme | 1 | Rédacteur | 35h | Analyser et instruire la<br>conformité des travaux faisant<br>suite aux autorisations<br>d'urbanisme;<br>Assister et accompagner le<br>pétitionnaire dans sa démarche<br>de régulariser les<br>constructions;<br>Accueillir et renseigner le public<br>sur la réglementation<br>d'urbanisme | Bac +2, ou<br>qualification<br>équivalente, ou<br>expérience<br>affirmée dans le<br>domaine<br>concerné. | Fixé entre<br>1836.20 € et<br>2 914.29 € bruts<br>mensuels en<br>fonction de<br>l'expérience du<br>candidat retenu | Le recrutement<br>par voie statutaire<br>s'effectuera dans<br>le cadre d'emplois<br>des rédacteurs<br>territoriaux. |
|--|--|---|-----------|-----|---|--|--|---|

Pour l'ensemble des emplois :

- le niveau de rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L'agent recruté pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire applicable à son grade, dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.
- En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, ces emplois pourront être pourvus par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article L.332-14 ou à l'article L.332-8 du Code Générale de la Fonction Publique.

### III – Création d'emplois permanents de catégorie A

Afin d'accompagner les services dans la mise en œuvre des projets municipaux, il est proposé de renforcer les équipes par la création de :

| Direction                                     | Intitulé de fonction             | Nombre poste | Grade             | Temps travail | Missions  | Niveau de recrutement  | Niveau de rémunération  | Modalité de recrutement  |
|---|----------------------------------|--------------|-------------------|---------------|---|--|---|--|
| Direction technique proximité                 | Responsable technique            | 1            | Ingénieur         | 35h           | Assurer le management des techniciens de proximité ;<br>Veiller à la bonne exécution des travaux réalisés par les équipes ;<br>Créer des marchés à bons de commande ;<br>Assurer une coordination optimum des activités ;<br>Veiller à l'application de la réglementation.          | Bac + 3 ou qualification équivalente ou expérience affirmée dans le domaine concerné | Fixé entre 1 944.50 € et 4 809.56 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu | Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.             |
| Direction générale adjointe – Ville citoyenne | Délégué aux projets transversaux | 1            | Ingénieur Attaché | 35h           | Participer au développement de la transversalité ;<br>Favoriser le travail collaboratif inter directions ;<br>Piloter des dossiers transversaux identifiés par l'Autorité ;<br>Accompagner au changement ;<br>Mise en œuvre du contrôle de gestion au sein de la Direction Générale | Bac + 3 ou qualification équivalente ou expérience affirmée dans le domaine concerné | Fixé entre 1 919.88 € et 4 784.95 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu | Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs territoriaux. |

|   |                       |   |                   |     |  |  |   |  |
|---|-----------------------|---|-------------------|-----|--|--|---|--|
| Direction contrôle de gestion et évaluation | Contrôleur de gestion | 1 | Ingénieur Attaché | 35h | Participer à la création, au suivi des éléments indispensables au contrôle de gestion interne ; Assurer des missions d'aide au pilotage interne, de soutien aux directions opérationnelles, et d'aide à la décision stratégique ; Participer au suivi des dispositifs contractuels afin de développer une démarche de contrôle et de surveillance des financements octroyés. | Bac + 3 ou qualification équivalente ou expérience affirmée dans le domaine concerné | Fixé entre 1 944.50 € et 4 809.56 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu | Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs territoriaux. |
|---|-----------------------|---|-------------------|-----|--|--|---|--|

Pour l'ensemble des emplois :

- le niveau de rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L'agent recruté pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire applicable à son grade, dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.
- En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, ces emplois pourront être pourvus par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article L.332-8 du Code Générale de la Fonction Publique.